

## AVIS PUBLIC OFFICIEL No 6 / 2019

### **1. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE - VOTATIONS FEDERALES**

L'Assemblée Primaire de la Commune de Grône est convoquée pour le **dimanche 19 mai 2019** à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

- **Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)**
- **Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)**

### **2. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE - VOTATION CANTONALE**

L'Assemblée Primaire de la Commune de Grône est convoquée pour le **dimanche 19 mai 2019** à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

- **La révision partielle de la Constitution cantonale (art.44, 52 et 85a)**

#### **Ouverture des bureaux de vote : Bureau communal, Rue Centrale 182**

Dimanche 19 mai 2019 de 10h00 à 11h00

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant l'enveloppe de transmission directement au secrétariat communal peuvent le faire du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**L'enveloppe de transmission doit parvenir à la commune au plus tard le vendredi 17 mai 2019 à 17h00.**

**Attention : une enveloppe de transmission comprenant le matériel de vote de plusieurs électeurs entraîne sa nullité ainsi que le dépôt dans la boîte aux lettres extérieure du bureau.**

#### **Vote à l'urne**

Les citoyens qui désirent voter à l'urne doivent se présenter **personnellement** au bureau de vote (**bureau communal, Rue Centrale 182** selon horaires ci-dessus) munis impérativement de leur **feuille de réexpédition**.